



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°47/2014 du 6 novembre 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80129 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 25 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 47/2014 du 6 novembre 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°47 du 6 novembre 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

Mission d'appui au pilotage

PREF/MAP/2014/047	06/11/2014	Arrêté préfectoral accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle	3
PREF/MAP/2014/048	06/11/2014	Arrêté préfectoral accordant délégation de signature de la personne représentant le pouvoir adjudicateur à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle	4

**Arrêté préfectoral n°PREF/MAP/2014/047 du 6 novembre 2014
accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire
à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région
Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle à l'effet de procéder à l'engagement, au mandatement et à la liquidation des dépenses imputées sur le programme suivant :

Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat

pour les opérations immobilières relevant de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans le département de l'Yonne.

Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire ainsi qu'un tableau de bord des indicateurs de réalisation des programmes me seront communiqués mensuellement.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle, pour opposer la prescription quadriennale aux créances sur l'Etat intéressant les dépenses visées à l'article précédent ainsi que pour relever, après avis du comptable, les créanciers de l'Etat de la prescription quadriennale.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature :

les ordres de réquisition du comptable public ;

les décisions de passer outre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées.

Article 5 : M. Pascal BOLOT peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature dans les conditions fixées par l'article 44 du décret n°2004-374 susvisé à des agents placés sous son autorité.

Cette subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne. Une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques.

Le préfet,

Raymond LE DEUN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

**Arrêté préfectoral n°PREF/MAP/2014/048 du 6 novembre 2014
accordant délégation de signature de la personne représentant le pouvoir adjudicateur
à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région
Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle à l'effet d'exercer en mon nom la fonction de personne représentant le pouvoir adjudicateur en matière de marchés dont la dépense est imputée sur :

le programme 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »

pour les opérations immobilières relevant de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans le département de l'Yonne.

Elle s'applique à toutes les pièces nécessaires à la procédure de passation du marché.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée, à M. Pascal BOLOT, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle à l'effet d'engager les procédures d'adhésion à des marchés nationaux, à des conventions de prix ou à des groupements d'achats.

Article 3 : M. Pascal BOLOT peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature dans les conditions fixées par l'article 44 du décret n°2004-374 susvisé à des agents placés sous son autorité.

Cette subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques.

Le préfet,
Raymond LE DEUN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.